



Ordonnance de télécom CRTC 2011-794

Version PDF

Ottawa, le 19 décembre 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
WTC Communications	39 39A	le 7 novembre 2011 le 17 novembre 2011

Secrétaire général